

DONNE-NOUS DE TES NOUVELLES !

Concours réservé aux classes de lycées de Saintes

Du 15 octobre 2018 au 15 janvier 2019

Règlement



En 2019, les médiathèques François-Mitterrand et Louis Aragon de la ville de Saintes proposent un coup de projecteur sur un genre littéraire, la nouvelle, associé à un sujet de société: l'isolement. Un cycle d'animations (ateliers d'écriture, lectures, rencontres-débats, spectacles, projections de courts – métrages,...) sera présenté du 19 janvier au 30 mars 2019 sous le titre « Donne-nous de tes nouvelles ! ».

En amont, les médiathèques vous convient à participer à un concours de nouvelles émanant de ce sujet d'actualité.

Règlement du concours

Article 1 : Objet du concours

Dans le cadre du cycle d'animations «**Donne-nous de tes nouvelles !**», les médiathèques de Saintes organisent un concours de nouvelles ayant pour **thème : L'ISOLEMENT**.

Qu'il soit volontaire, contraint ou subi, en milieu scolaire ou chez les personnes âgées, social, médical, carcéral (...), l'isolement s'impose dans notre société connectée avec la terre entière.

Pour rappel : la nouvelle est un genre narratif court. Elle a pour caractéristique une histoire brève mais intense, ancrée dans un milieu spécifique, surprenant le lecteur, avec des personnages peu nombreux mais bien caractérisés, une action concise, se terminant par une chute respectant la cohérence du récit.

Article 2 : Modalités et présentation

Ce concours est ouvert du 15 octobre 2018 au 15 janvier 2019 à tous les élèves des lycées de Saintes. La participation est libre, gratuite et individuelle. Chaque participant certifie qu'il est le seul auteur de sa nouvelle, qu'elle est inédite et n'a pas été présentée à un autre concours et que celle-ci ne contient aucun emprunt à une œuvre de quelque nature que ce soit. Les productions réalisées doivent être exemptes de droits quels qu'ils soient. Pour préserver l'anonymat, aucune mention ne sera faite, en aucun endroit (facebook, blog...) de la nouvelle ni de son auteur.

Le non-respect des consignes entraîne l'exclusion du concours.

Le texte sera dactylographié en recto-verso avec les pages numérotées, police de caractère Times new roman – Police 13- Marge 3 cm de chaque coté ; Interligne 1.5 ligne et compris entre 2 et 4 pages. Le texte devra porter un titre qui sera reporté en en-tête de chaque page. Les caractères gras ou italiques pourront être utilisés pour les besoins du texte.

Article 3 : Dépôt des tapuscrits

Ce concours est ouvert du 15 octobre 2018 au 15 janvier 2019

Un exemplaire de la nouvelle sera remis au professeur de français avant le 15 janvier 2019. Pour préserver l'anonymat les feuillets seront accompagnés d'une enveloppe où sera reporté le titre de la nouvelle, cachetée et agrafée à l'exemplaire de la nouvelle remise.

A l'intérieur de cette enveloppe, le candidat joindra la fiche d'inscription présente avec le règlement sur laquelle figureront : son nom, son prénom, son lycée, sa classe, son adresse, son téléphone, son mail et le titre de la nouvelle ainsi que l'autorisation parentale pour toute personne mineure.

Les professeurs déposeront auprès des bibliothécaires de l'Espace adultes de la médiathèque François-Mitterrand les productions de leurs élèves participants.

Article 4 : Les critères de sélection

Pour établir son choix, le jury prendra en compte le respect du sujet et des règles de la forme littéraire de la nouvelle, une approche originale du sujet et de la construction du texte. Il sera aussi particulièrement vigilant sur la qualité de rédaction et du respect des règles de la langue française (syntaxe, orthographe, ponctuation...). Si le texte ne correspond pas au thème proposé, la nouvelle ne sera pas soumise à l'appréciation du jury. *Tout texte véhiculant une opinion politique, religieuse ou idéologique, contraire à la loi sera considéré hors concours.*

Article 5 : Composition du jury

Le jury est sous la présidence d' Emmanuelle Racine, autrice de nouvelles et animatrice d'ateliers d'écriture. Elle sera accompagnée d'une conservatrice des médiathèques, d'un proviseur de lycée, d'un professeur, retraité(e)s et de bibliothécaires organisatrices du concours

Les délibérations du jury sont confidentielles et les décisions prises sont sans appel. Après une présélection, le jury délibèrera fin février et les lauréats seront contactés par téléphone début mars 2019. Tous les participants seront informés par courriel des résultats dans le courant du mois de mars.

Article 6 : Prix et récompenses

3 prix seront décernés :

Le 1^{er} prix recevra un chèque-lire d'une valeur de 100 €, 2 places au Gallia-Théâtre, des places de cinéma offertes par l'Atlantic ciné, 2 places pour un Escape Game offerts par l'Easy Park Rider.

Le 2^e prix recevra un bon cadeau d'une valeur de 40€ offert par la librairie Saliba, des places de cinéma offertes par l'Atlantic ciné, 2 places pour un Laser Game et 2 places pour une partie de curling offertes par l' Easy Park Rider

Le 3^e prix recevra un bon cadeau d'une valeur de 30 € offert par la librairie Peiro-Caillaud, des places de cinéma offertes par l'Atlantic ciné, 2 places pour un Laser Game et 2 places pour une partie de curling offertes par l' Easy Park Rider.

Chaque lauréat recevra, par ailleurs des livres (Bd et mangas) offerts par l'Espace Culturel Leclerc de Saintes.

La dotation offerte aux gagnants ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Article 7 : Remise de prix

La remise de prix s'effectuera le vendredi 15 mars de 10h à 12h à la médiathèque François-Mitterrand. Les élèves participants et leurs professeurs sont conviés à cette remise de prix où, à cette occasion seront lues les nouvelles lauréates par les membres du jury. Seuls les lauréats présents lors de la remise de prix pourront obtenir leur prix.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation au concours de nouvelles «**Donne-nous de tes nouvelles !**» implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les manuscrits ne seront pas restitués. Les lauréats autorisent, par avance, la médiathèque de Saintes, à diffuser leur récit ainsi que la mention de leur nom sur le site des médiathèques de Saintes et sur celui de la ville de Saintes dans un but unique d'information. Cette diffusion ne donnera lieu à aucun versement de droits d'auteurs.

Les médiathèques de Saintes se réservent le droit de modifier le règlement ou d'annuler ce concours si des circonstances les y contraignent.

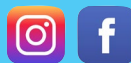
Dans le cadre de la loi Informatique et Libertés et le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) les participants ont un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Ils pourront en faire une demande écrite à l'adresse suivante : Médiathèque François-Mitterrand, place de l'Echevinage 17100 Saintes



Renseignements :
Médiathèque Francois-Mitterrand / Espace adultes
05 46 98 23 86
<http://mediatheques.ville-saintes.fr>



CitySaintes



www.ville-saintes.fr